

Arrêté du 2 février 2009 portant application de l'article R. 6145-66 du code de la santé publique pour l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP)

02/02/2009

Consulter ici l'arrêté du 2 février 2009 portant application de l'article R. 6145-66 du code de la santé publique pour l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP) **en pdf**

Consulter également [l'article R.6145-66 du code de la santé publique](#)